

LISTE DES DELIBERATIONS

2022 11 107 Présentation du schéma de Défense contre l'Incendie (DECI) élaboré par la RESE

Le conseil municipal a pris acte de la présentation de cette étude. Unanimité

2022 11 108 Assurances communales – attribution des marchés

Le conseil municipal a attribué les marchés et autorisé Monsieur le maire à signer les marchés. Unanimité

2022 11 109 Aménagement d'une agence postale communale – demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter la subvention auprès du Département. Unanimité

2022 11 110 Ouverture de magasins le dimanche - demandes de dérogation au repos dominical année 2023

Le conseil municipal (cinq voix contre) a émis un avis favorable sur la dérogation au repos dominical pour cinq dimanches en 2023.

2022 11 111 Personnel municipal – création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet et d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet aux services techniques à compter du 1^{er} janvier 2023

Le conseil municipal a décidé de créer les postes d'adjoint technique principal de deuxième classe et d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2023. Unanimité

2022 11 112 Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du bassin de Marennes

Le conseil municipal a approuvé le principe du remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement à la CDC du Bassin de Marennes à hauteur de 20 % et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention. Unanimité

2022 11 113 Cession de l'immeuble communal – 7 rue Samuel Champlain

Le conseil municipal a défini le prix de vente de l'immeuble et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes notariés relatifs à cette cession. Unanimité

2022 11 114 Extension du local de pétanque – aménagement de toilettes – dépôt d'une déclaration préalable

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable et Madame la Première Adjointe à délivrer et signer la déclaration. Unanimité

2022 11 115 Espace Santé du Monard – avenant n°1 à la convention pour la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle avec la Région Nouvelle Aquitaine

Le présent avenant proroge la date limite de paiement au 30 septembre 2023. Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'avenant correspondant. Unanimité

Fait le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrice BROUHARD

Publié sur le site internet de la commune le 06/12/2022

